



SECTION



PUY-DE-DOME

**Syndicat National
FORCE OUVRIERE
des Finances Publiques
Libres Indépendants Déterminés**

Compte-rendu du CTL du 23/03/2021

Les élus FO ont lu la liminaire suivante avant l'ouverture du CTL

Monsieur le Président,

Le 1er trimestre de 2021 se déroule avec beaucoup d'incertitudes pour les travailleurs touchés par les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire.

La réforme de l'Assurance chômage, qui, sous couvert d'objectifs de lutte contre la précarité et les contrats courts, de refonte du marché du travail, aura de lourdes conséquences négatives pour 1,2 millions de demandeurs d'emploi... et encore plus fortement pour les plus précaires d'entre eux. Quant au projet de réforme des retraites instaurant un système unique par points, il a été suspendu début 2020, mais le ministre de l'économie notamment, en a, de nouveau, vanté les mérites. **FO** réaffirme à nouveau sa détermination à défendre un système de retraite par répartition solidaire et intergénérationnelle et à empêcher le retour du système par points et toute velléité de reculer l'âge de départ en retraite et une Assurance chômage pour tous.

D'autre part, alors qu'ils sont couverts de louanges hypocrites depuis le début de la crise, les agents publics sont, quant à eux, toujours aux prises avec les contre-réformes du pouvoir en place telle la Loi de transformation du 6 août 2019. Ainsi, la DGFIP n'échappe pas à la montée en puissance de la contractualisation.

Demain, dans un même service et sur des missions régaliennes de l'État, contractuels et titulaires exerceront des fonctions identiques, sans avoir suivi la même formation, sans percevoir la même rémunération, sans bénéficier des mêmes droits ni être soumis aux mêmes obligations.

Un exemple concret : la DGFIP a annoncé le recrutement de 250 contractuels en lien avec le traitement du fonds de solidarité aux entreprises, annonce totalement hors sol, compte tenu de la technicité de cette mission dans les SIE!

FO exige l'abrogation pure et simple de la Loi de transformation de la fonction publique qui détruit toutes les valeurs inscrites dans le statut général, garant de la neutralité du service rendu et de l'égalité des droits des agents et des usagers.

Dans le même temps, profitant de la crise sanitaire, le pouvoir en place et son bras armé technocratique poursuit sa politique d'accélération des restructurations et de suppressions d'emplois. Et cette politique se voit notamment dans le TBVS. En 2019, le nombre de jours mis sur les CET a encore augmenté et le volume d'horaire écrié a littéralement explosé. Les emplois non pourvus augmentent aussi

La Direction locale applique des priorités contradictoires de maintien de la qualité du service public et de déploiement du mal nommé «nouveau réseau de proximité» que l'on peut requalifier de naufrage du réseau de proximité. Non, le NRP n'améliorera pas la proximité car il n'est ni nouveau, ni un réseau, ni de proximité! Et ce sont les citoyens qui sont les grands perdants car son objectif est de supprimer 1000 implantations territoriales d'ici 2023 !

Pour **FO**, ce processus infernal relève clairement de la réduction des coûts, en aucun cas d'une amélioration du service rendu. Les suppressions d'emplois et le resserrement du réseau n'ont jamais permis d'améliorer la performance du service public. Les conséquences de cette politique aveugle sont d'ores et déjà à l'œuvre: les agents qui, jusqu'alors compensaient par leur engagement et professionnalisme sont excédés et fatigués! **FO**, a, à de nombreuses reprises, alerté sur les effets délétères de ces restructurations d'envergure. Les remontées des collègues des nouveaux SGC témoignent de ces effets. Mais la DGFIP reste sourde.

Quand il faut, tout à la fois, déménager dans l'urgence, se former contre son gré à un nouveau métier, supporter des transferts de charges, subir les dysfonctionnements informatiques de toutes sortes, gérer le quotidien, répondre aux sollicitations des usagers, etc c'est autant de facteurs de dégradation des conditions de travail des agents, de risques psychosociaux accrus, de perte de sens au travail, et de déclin du service rendu à l'utilisateur.

FO DGFIP revendique et ne cessera de le faire, le RETRAIT du NRP, l'arrêt des suppressions d'emplois et des réformes régressives qui l'accompagnent!

Toutes les organisations syndicales du département étaient présentes à cette reconvoction. Seul **FO-DGFIP63** était présent en 1ère convocation car nous avons à cœur de vous représenter et de pouvoir faire part de vos demandes.

Monsieur le Directeur a répondu aux déclarations liminaires.

L'Administration et les OS n'ont pas la même conception du Service Public mais nous y sommes attachés de la même façon. Le Président constate les suppressions d'emplois et dit qu'il ne peut pas les commenter, étant représentant de l'Administration.

Il partage nos interrogations sur la formation professionnelle, surtout pour les 10 contrôleurs stagiaires qui vont effectuer leur stage probatoire, dans le département, en pleine crise sanitaire.

Le Président rappelle la nécessité absolue de respecter les gestes barrières. Le moindre relâchement entraîne des risques. Il faut faire encore plus attention dans les moments de détente et faire preuve de discipline collective.

Monsieur Sisco a une crainte du relâchement car il a conscience que cette crise perdure et que les agents en ont marre et risquent de faire preuve de moins de vigilance.

Il souhaite, à la demande des autorités, une augmentation du télétravail. Actuellement, nous sommes à 47 % de télétravailleurs dans le département mais cette proportion est très hétérogène en fonction des services. Il va demander aux chefs de service d'augmenter le nombre de télétravailleurs ainsi que la quotité télétravaillée qui devra être au minimum de 2 jours par agent et par semaine.

Pour le moment, le vaccin n'étant pas au RDV, l'implication de chacun est INDISPENSABLE car la situation est très tendue.

La création du Service Départemental des Impôts Fonciers est prévue pour le 1er septembre 2021. On revient à une situation très ancienne car il y a très longtemps, il n'existait qu'un seul service départemental. Faire et défaire fait partie du quotidien de notre grande administration. Ce nouveau service entraîne la suppression de 2 emplois car, selon l'Administration, les agents seront plus qualifiés car spécialisés. Comprenne qui vaudra.

Mme Caumon va passer voir les collègues dans la semaine afin de leur montrer les plans des futurs

locaux. Un nouveau chef sera nommé mais Monsieur Sisco n'a pas voulu nous en dire plus.

Toutes les OS ont voté CONTRE et **FO-DGFIP63** a justifié son opposition à ce nouveau service pour la défense des agents.

Concernant la formation professionnelle, le bilan 2020 laisse apparaître une augmentation du nombre de jours de formation par agent (1,36 jours en 2020 – 1,23 en 2019). Parallèlement, le taux d'accès à la formation diminue de 31 %.

Mme Cazenave nous indique que le plan national de formation 2021 n'est pas encore sorti. Un cadre A arrive en septembre prochain, en remplacement de Mr Jouve qui part à la retraite et Mme Floripes a été remplacée par Mr Ollier.

Le service a des difficultés à mobiliser des formateurs et beaucoup de formations continueront à être dispensées en distanciel.

FO-DGFIP63 interpelle le Président sur les modalités d'accueil des contrôleurs stagiaires arrivant dans les services en avril.

Il nous répond que le tuteur devra être présent pour aider le stagiaire dans sa formation. S'il est en télétravail alors le stagiaire devra toujours avoir une personne référente pour l'aider dans sa formation.

Concernant les stagiaires affectés à la Trésorerie EPSMS à Thiers, les agents travaillant actuellement dans ce service sont principalement des collègues de l'EDR, un seul agent étant réellement affecté dans le service. Néanmoins, ils resteront sur place le temps nécessaire à la formation des nouveaux venus et prendront donc la place de tuteur.

FO-DGFIP63 rappelle la situation délicate du poste et demande à ce que les collègues venant du SPF de Thiers bénéficient de la formation de 5 jours « Initiation à HELIOS- Tronc commun » ainsi que de la formation « gestion des hébergés » avant leur arrivée dans le service.

Le président a fait un aparté sur les formations commandées par le CHS-CT. La réponse de la Centrale est claire : pas plus de 5 stagiaires par session. Il va donc être demandé aux organismes de formation de revoir leur copie.

Concernant le tableau de bord de veille sociale, **FO-DGFIP63** a demandé la définition du taux d'absentéisme.

C'est un indicateur qui comptabilise les Congés Longue Maladie, les Congés Longue Durée et les Congés Ordinaire de Maladie.

FO-DGFIP63 a demandé à avoir les écarts par service. L'administration précise qu'il faut faire attention à l'interprétation des chiffres. Ils peuvent parfois révéler des comportements individuels. Les personnes ayant déposé des jours sur le CET ne sont pas automatiquement celles qui ont été écrites.

FO-DGFIP63 a rappelé la situation dans les SGC, notamment concernant les écarts durant les deux premiers mois de l'année. Pour le Président, aucune directive départementale ne sera donnée aux Chefs de Service. Chaque chef de service fait ce qu'il souhaite.

Le Président reconnaît que ceux-ci devraient savoir renvoyer l'ascenseur. Les agents pourraient donc demander à ce qu'on leur crédite les heures écrites.

Le nombre de jours RTT et congés mis sur le CET est de 624 jours soit l'équivalent 24 agents par an.

Concernant le budget 2021, **FO-DGFIP63** a demandé pour quelle raison le bâtiment de l'ex-Trésorerie de Luzillat continue d'être loué. Le loyer représente 28 776 € TTC annuel pour une seule personne, le logement de fonction ayant été rendu au 1^{er} Février 2021. On attend toujours la réponse.

Pour le marché de nettoyage des locaux, ONET a été de nouveau retenu pour 4 ans mais les tarifs augmentent et les prestations restent les mêmes. **FO-DGFIP63** rappelle que cette société ne respecte pas ses engagements contractuels. Des pénalités lui ont déjà été appliquées. En aucun cas, nous ne voulons mettre en cause les salariés de cette société mais bien ONET.

Questions diverses :

Concernant le SPFE, la date reste le 20 mai comme prévu initialement.

Le groupe de travail, concernant le télé-travail, demandé par **FO-DGFIP63** a été accepté.

Concernant la demande des agents du Centre de Gestion des Retraites qui vont se retrouver en sous effectif important à brève échéance. L'Administration propose le recrutement d'un vacataire ou l'envoi d'un collègue de l'EDR. **FO-DGFIP63** restera vigilant sur ce dossier.

Les agents du SIP d'Ambert ont demandé la présence d'un vigile pour la période de la campagne IR, à l'image des autres SIP du département.

Dans un 1^{er} temps, le Président a refusé catégoriquement en mettant en avant le peu de réception de ce service mais **FO-DGFIP63** a insisté sur les conditions liées à la configuration du bâtiment et à la crise sanitaire. La fermeture des trésoreries sur le secteur risque d'entraîner une augmentation de la fréquentation. Comment réguler le flux des usagers et faire respecter les consignes sanitaires sans vigile ?

Pour **FO-DGFIP63**, la situation mériterait d'être réexaminée.

Concernant les différentes restructurations à venir sur le site de Riom, suite à la prochaine installation du Service Liaison Rémunérations (32 agents), le Président nous a informés qu'un CTL se tiendra dans la dernière semaine d'avril.

Pour le moment, aucun chef n'a été désigné pour prendre la tête du SGC de Riom au 1^{er} mai prochain. On s'achemine vers un possible intérim.

Le nombre d'agents affectés à l'antenne « cellule accueil » de Riom n'est pas encore défini.

Les élus Force Ouvrière au CTL :

Titulaires ➡ Christine PEREIRA – Cécile SORIANO

Suppléants ➡ Marie-Claire ORBAN – Jean-Marc LE FAY